

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (<i>à partir de 11 h 20</i>)	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie	M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. BOBET à M. MANSENCAL (<i>jusqu'à 11 h 20</i>)	M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (<i>à partir de 11 h 00</i>)
M. BRON à Mme Walryck (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme BRUNET à Mme DARCHE (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (<i>jusqu'à 10 h 15</i>)	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. DELAUX à M. DUCASSOU (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY	M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER	M. TOUZEAU à M. TURON (<i>à partir de 11 h 40</i>)
M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre	
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain	
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Parcs actuellement gérés par BPA - Mise en place d'une régie personnalisée -
Décisions - Désignations**

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2003/0842 du 21 novembre 2003, le Conseil de Communauté a adopté les termes d'un futur contrat de délégation de service public pour l'exploitation de parcs de stationnement, à la condition que l'article 21 relatif à la reprise du personnel soit modifié conformément à l'amendement proposé par Monsieur Hurmic.

La société Omniparc a fait connaître son désaccord quant à cette modification du projet initial et a proposé une nouvelle rédaction de l'article 21, laquelle a été refusée par le Conseil de Communauté par délibération n° 2003/0967 du 19 décembre dernier. A l'issue du débat qui s'est déroulé lors de cette séance, aucune solution ne s'étant dégagée, le conseil a décidé d'accorder un délai de quatre mois, afin de mener des réflexions approfondies.

Les délibérations des 21 novembre et 19 décembre 2003 valant rejet de l'ensemble des offres formulées par les candidats dans le cadre de la procédure de mise en concurrence initiale, Monsieur le Président, a au vu des débats intervenus en séances, engagé avec Omniparc une procédure de négociation directe, telle que prévue à l'article L 1411-8 du CGCT.

Il résulte de cette négociation une nouvelle proposition de rédaction de l'article 21, que vous avez ce jour rejetée par le vote négatif intervenu sur la délibération précédente.

C'est dans ce contexte qu'a été mis fin à la procédure de mise en concurrence, et que notre Etablissement est à nouveau appelé à se prononcer sur le choix d'un mode de gestion pour l'exploitation des parcs de stationnement communautaires visés par cette procédure.

Au regard des caractéristiques des divers modes de gestion envisageables et du souci particulier exprimé par l'assemblée délibérante quant à la maîtrise de la gestion du personnel, il vous est proposé la mise en place d'une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale (régie « personnalisée »).

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette proposition a été soumise pour avis préalable à la commission consultative des services publics locaux, les conclusions de cette instance étant annexées à la présente.

Dès lors, il revient au Conseil de Communauté de décider des points suivants :

- fixer les statuts de la régie,
- désigner les membres du conseil d'administration,
- déterminer le montant de la dotation initiale de la régie,
- désigner son directeur.

Pour permettre un démarrage de son activité au 1^{er} mai prochain, il est précisé qu'il reviendra à la régie de procéder aux opérations suivantes, dans le courant du mois d'avril :

- élection du Président du Conseil d'administration,
- vote du budget par le Conseil d'administration,
- arrêt du règlement intérieur du service,
- fixation du tarif applicable aux usagers,
- création des emplois nécessaires au service pour la reprise du personnel de BPA,
- proposition de nomination du comptable, qui sera désigné par le Préfet.

■ Statuts de la régie :

Les statuts annexés à la présente, déterminent la composition du Conseil d'administration de la régie et ses règles générales d'organisation et de fonctionnement.

Il est proposé que le Conseil d'administration soit composé de 11 membres, représentant le Conseil de Communauté, élus pour une durée de 3 ans, qui pourront être reconduits dans leurs fonctions dans la limite de la durée de leur mandat électif au Conseil de Communauté.

Le Président du Conseil d'administration sera élu dans le respect de ces mêmes principes.

Le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, pourra assister aux séances du Conseil d'administration, avec voix consultative.

■ Membres du Conseil d'administration :

Il est proposé de procéder à la désignation des membres suivants, représentant le Conseil de Communauté :

- M. Serge LAMAISON
- M. Daniel JAULT
- M. Patrick GUILLEMOTEAU
- M. Michel TAVART
- M. Vincent MAURIN
- M. Gérard CHAUSSET
- M. Patrick BOBET
- M. Michel DUCHENE

- M. Jean-Louis DAVID
- M. Thierry GELLE
- M. Henri PONS

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil sont invités à procéder au vote.

■ Dotation initiale :

Le montant de la dotation initiale représente la contrepartie des créances ainsi que des apports en nature ou en espèces effectués par la collectivité. Il est précisé que les emprunts souscrits par la Communauté demeureront à sa charge, la régie étant pour sa part appelée à rembourser les emprunts qu'elle aura elle-même souscrits.

- Valeur nette comptable des immobilisations transférées (au 31 décembre 2003) : 90 099 674,12 euros HT ;
- Dotation en numéraire, visant à couvrir les besoins immédiats en trésorerie de la régie, pour faire face aux règlements des charges courantes et éventuels travaux qu'elle serait appelée à effectuer à très court terme : 500 000 euros.

■ Directeur de la régie :

Cette fonction peut être assurée par toute personne (sauf cas d'incompatibilité liés à la notion d'intéressement) ou par un fonctionnaire en position de détachement ou après mise en disponibilité préalable de celui-ci.

Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Philippe NOËL, qui sera nommé directeur de la régie par le Président du Conseil d'administration.

Afin de clore le mandat provisoire confié à BPA, et en particulier pour faciliter les décomptes des sommes contenues dans les différentes caisses automatiques de paiement, il est par ailleurs proposé d'accorder la gratuité le vendredi 30 avril dans tous les parcs communautaires gérés aujourd'hui par BPA.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis :

- **de décider de la mise en place d'une régie personnalisée pour l'exploitation de parcs de stationnement ;**
- **d'approuver les statuts de cette régie tels qu'annexés à la présente délibération ;**
- **de décider de la mise en place et de la composition du Conseil d'administration, dans les conditions ci-avant précisées, en vue de permettre l'exploitation des parcs par la régie à compter du 1^{er} mai 2004 ;**

A l'issue du scrutin et après établissement du procès-verbal des opérations de vote, les membres composant le Conseil d'administration sont :

- **M. Serge LAMAISON**
 - **M. Daniel JAULT**
 - **M. Patrick GUILLEMOTEAU**
 - **M. Michel TAVART**
 - **M. Vincent MAURIN**
 - **M. Gérard CHAUSSET**
 - **M. Patrick BOBET**
 - **M. Michel DUCHENE**
 - **M. Jean-Louis DAVID**
 - **M. Thierry GELLE**
 - **M. Henri PONS**
-
- **de décider du montant de la dotation initiale de la régie, constituée comme suit : la Valeur nette comptable des immobilisations transférées (au 31 décembre 2003), pour un montant de 90 099 674,12 euros HT, à laquelle s'ajoute une dotation en numéraire de 500 000 euros.**
 - **de désigner Monsieur Jean-Philippe NOËL en tant que Directeur de la régie,**
 - **de décider de la gratuité du stationnement dans les parcs actuellement gérés par BPA le 30 avril 2004.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe Communauté d'Avenir s'abstient

La liste proposée est adoptée

113 Votants

3 nuls

7 blancs

98 pour

5 contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL BROQUA

<p style="text-align: center;">REÇU EN PRÉFECTURE LE 7 AVRIL 2004</p>
--

